

Règlement de la TOMBOLA DE L'OPEN DES BRISANTS 2026

ARTICLE 1 — ORGANISATION L'association Bourbon Brisants Beach Tennis, association loi 1901, organise une tombola dans le cadre de l'Open des Brisants 2026, qui se tiendra du 6 au 10 mai 2026 sur la plage des Brisants, à La Réunion.

ARTICLE 2 — PARTICIPATION La tombola est ouverte à partir du lundi 20 avril à 18H jusqu'au **Mercredi 6 mai à 12H pour le lot 1** et **Dimanche 10 mai à 12H pour le lot 2**. Elle est accessible à toute personne majeure (18 ans et plus), sans condition de nationalité, y compris les membres de l'équipe organisatrice et les bénévoles. La participation des mineurs est strictement interdite.

ARTICLE 3 — BILLETS Les billets sont vendus exclusivement en ligne, au prix unitaire de **2€** l'unité, sur le site HelloAsso de l'association Bourbon Brisants Beach Tennis. Chaque billet est numéroté et constitue un titre de participation unique. Aucune vente de billet ne sera effectuée sur place.

ARTICLE 4 — LES LOTS

Lot 1 — offert par Air Austral

Un billet d'avion aller-retour La Réunion — Océan Indien, en classe Loisirs, au choix parmi les dessertes suivantes :

- Maurice
- Mayotte
- Afrique du Sud (Johannesburg)
- Rodrigues
- Madagascar (au choix entre : Antananarivo, Majunga, Diego ou Tamatave)

Valeur maximale du billet TTC : **818,14€**

Lot 2 — offert par Air Austral Un billet d'avion aller-retour La Réunion — Paris CDG ou Bangkok, en classe Loisirs.

Valeur maximale du billet TTC : **1 630,37€**

Conditions relatives aux dotations

La valeur des dotations est communiquée à titre purement indicatif au moment de la rédaction du présent règlement. Elle est susceptible de variation et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie Air Austral, notamment en cas d'évolution des taxes, surcharges ou conditions tarifaires.

Les billets d'avion attribués dans le cadre du présent jeu constituent des dotations commerciales. À ce titre, ils ne peuvent donner lieu à aucun remboursement, ni à aucune contrepartie financière, et ne peuvent être assimilés à une valeur monétaire.

Conditions d'utilisation des billets

Les billets d'avion mis à disposition sont soumis aux conditions suivantes :

- Les billets s'entendent toutes taxes comprises (TTC)
- Les billets sont nominatifs, strictement personnels et non cessibles. Ils seront émis au nom des gagnants désignés.
- Toute demande de réservation doit être effectuée dans un délai minimum de 15 jours ouvrables avant la date de départ.
- Les copies des pièces d'identité ainsi que les dates de voyage devront être transmises à commercialrun@air-austral.com et societes@air-austral.com
- Les billets sont émis sous format électronique.
- Les billets sont valables jusqu'au 30 avril 2027 inclus. Aucune prolongation ne pourra être accordée.
- Les billets sont soumis à disponibilité dans la classe de réservation dédiée (classe F) au moment de la demande.
- Air Austral ne saurait être tenue responsable en cas d'indisponibilité des vols aux dates souhaitées par le gagnant.
- Les billets ne sont ni remboursables, ni modifiables, ni échangeables après émission. Ils ne peuvent faire l'objet d'aucun cumul ni être convertis, en tout ou partie, en espèces ou en toute autre prestation.
- Les billets sont utilisables exclusivement en dehors de la période des vacances scolaires des Académies de la Réunion et de la France hexagonale, ainsi qu'en dehors des périodes d'embargo (décembre-janvier ; juillet-août) et sous réserve de disponibilité.
- Les passagers bénéficiaires de billets de dotation restent soumis aux contraintes opérationnelles du jour et peuvent, le cas échéant, être débarqués sans indemnisation.

Dispositions générales

Les billets sont soumis aux conditions d'utilisation spécifiques définies par Air Austral dans le cadre des billets promotionnels ou de dotation. Ces conditions prévalent sur toute autre interprétation.

Ils ne peuvent en aucun cas être assimilés à des billets commerciaux standards et peuvent comporter des restrictions particulières, notamment en matière de disponibilité, de modification, de remboursement et de conditions de transport.

La responsabilité de Air Austral ne saurait être engagée en cas d'impossibilité pour le gagnant d'utiliser son billet, notamment en raison de contraintes opérationnelles, de disponibilités, de modification du programme de vols ou de toute circonstance indépendante de sa volonté.

La responsabilité d'Air Austral ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnement de la plateforme de vente en ligne HelloAsso.

Air Austral se réserve le droit, pour des raisons opérationnelles, de sécurité ou commerciales, de modifier les conditions d'utilisation des billets ou les itinéraires proposés, sans que cela n'ouvre droit à une quelconque indemnisation.

Enfin, Air Austral ne pourra être tenue responsable en cas d'annulation, de retard, de modification ou de suppression de vol, quelle qu'en soit la cause.

La participation est strictement personnelle.

Toute tentative de fraude, de participation multiple sous des identités différentes ou de manipulation du système de tirage entraînera l'exclusion immédiate du participant, sans préjudice de toute action ultérieure.

Air Austral et l'association organisatrice se réservent le droit de procéder à toute vérification nécessaire de l'identité des participants.

ARTICLE 5 — TIRAGE AU SORT

Les tirages au sort se dérouleront en public sur scène, en présence du public :

- **Lot 1** : tirage au sort lors de la cérémonie d'ouverture, le **mercredi 6 mai 2026**
- **Lot 2** : tirage au sort lors de la finale, le **dimanche 10 mai 2026**

Le tirage sera effectué de manière aléatoire parmi l'ensemble des billets vendus. Les résultats sont proclamés immédiatement et sont définitifs.

En cas d'impossibilité de procéder au tirage dans les conditions prévues, l'organisateur se réserve le droit de modifier la date ou les modalités du tirage, sans que cela n'engage sa responsabilité ni celle d'Air Austral.

ARTICLE 6 — REMISE DES LOTS

Les gagnants seront contactés par l'association Bourbon Brisants Beach Tennis dans les meilleurs délais suivant chaque tirage. Les lots pourront être remis en main propre ou transmis ultérieurement selon les modalités convenues avec les gagnants. Les lots sont personnels, non cessibles et ne peuvent être échangés contre leur

valeur en espèces. Les billets sont soumis aux conditions générales de vente et de disponibilité de la compagnie Air Austral au moment de leur émission.

L'association Bourbon Brisants Beach Tennis s'engage à communiquer dès la désignation des gagnants leurs noms et prénoms à Air Austral.

ARTICLE 7 — RESPONSABILITÉ

L'association Bourbon Brisants Beach Tennis ne saurait être tenue responsable en cas de force majeure, d'annulation ou de modification des conditions d'utilisation des lots par le partenaire Air Austral. L'association décline toute responsabilité quant aux éventuelles restrictions de voyage, indisponibilités de dates ou modifications tarifaires postérieures au tirage.

Air Austral intervient uniquement en qualité de fournisseur de dotation et ne saurait être considérée comme organisatrice du jeu.

À ce titre, sa responsabilité ne pourra être engagée au titre de l'organisation, du déroulement ou de la gestion de la tombola.

ARTICLE 8 — LITIGES

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera soumis à la juridiction compétente de La Réunion. Pour toutes demandes, veuillez contacter Emmanuelle Naoures à cette adresse : enaoures@air-austral.com.

ARTICLE 9 – DONNEES PERSONNELLES

Les informations collectées dans le cadre de la tombola sont nécessaires à la gestion de la participation et à l'attribution des lots.

Elles sont destinées à l'association organisatrice ainsi qu'à Air Austral pour les besoins liés à la remise des dotations.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de suppression de leurs données.

Ces droits peuvent être exercés en adressant une demande à l'adresse suivante : dpo@air-austral.com

Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la gestion de la tombola.